



3 juillet 2017

(17-3581)

Page: 1/4

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

Original: anglais

RENSEIGNEMENTS SUR LES ACTIVITÉS SPS DE LA COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE

La communication ci-après, reçue le 3 juillet 2017, est distribuée à la demande de la délégation de la Commission de l'Union africaine (CUA).

1 INTRODUCTION

1.1. Le Département de l'économie rurale et de l'agriculture de la CUA est chargé de coordonner les initiatives prises à l'échelle continentale dans le domaine de l'agriculture, de la pêche et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, de renforcer la résilience des systèmes de production alimentaire africains, de faciliter l'harmonisation des politiques relatives aux systèmes d'aide à l'agriculture et à la connaissance, de mobiliser les ressources pour veiller à la mise en œuvre des questions prioritaires dans le continent et de plaider pour la mise en œuvre des programmes prioritaires en Afrique.

1.2. La Commission, l'Union européenne (UE) et le gouvernement estonien, qui préside actuellement l'UE, ont organisé le 2 juillet 2017 la deuxième Conférence UA-UE des Ministres de l'agriculture sur le thème "L'agriculture durable, un avenir pour la jeunesse africaine". Cette conférence était axée sur quatre thèmes et comportait des tables rondes organisées autour de plusieurs domaines thématiques principaux, à savoir: i) l'investissement privé responsable et l'accès au marché agroalimentaire en Afrique, avec des objectifs clés dans le domaine SPS et dans celui de la mise en place des indications géographiques comme outil du développement rural en Afrique; ii) la recherche et l'innovation et le rôle de la numérisation dans l'agriculture; iii) la gestion de l'eau pour une agriculture durable dans un environnement résilient au changement climatique; iv) l'agriculture intelligente face au climat et la réduction des pertes et du gaspillage alimentaires; et v) la santé animale, en particulier la peste des petits ruminants (PPR), dans le cadre d'une séance spéciale organisée par l'UA-BIRA. La conférence avait été précédée d'un Forum sur l'investissement dans l'agro-industrie, tenu le 1^{er} juillet 2017, et a été suivie de la Conférence de la FAO, qui s'est déroulée les 3-8 juillet 2017 au siège de la FAO à Rome (Italie).

1.3. La Commission et le gouvernement turc ont organisé la première réunion des Ministres de l'agriculture de Turquie et d'Afrique/Forum agro-industriel les 27 et 28 avril 2017. Les participants à cette réunion ont débattu des sujets suivants: i) le développement et le transfert de technologies dans l'irrigation et la mécanisation agricole, le stockage et la prévention des pertes après-récolte; ii) le développement du secteur des intrants agricoles, comme la production et la commercialisation de graines ainsi que la production et la distribution d'engrais; iii) le partage et le transfert des connaissances dans différents domaines tels que l'agriculture intelligente face au climat, l'enregistrement et l'établissement des titres fonciers ou l'emploi des jeunes; iv) le développement de la chaîne de valeur agricole pour différentes cultures prioritaires comme le cacao, le coton, le maïs, le riz, le manioc, etc. pour la consommation locale et l'exportation; v) la production animale et le commerce des animaux, y compris la pêche; vi) le développement des entreprises agroalimentaires, y compris le soutien aux PME, et le développement de l'agro-industrie; et vii) la gestion des sols. Dans le cadre de cette réunion, le gouvernement turc, représenté par le Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de l'élevage, a signé avec six pays africains des accords bilatéraux de coopération et de promotion de l'agriculture dans ces pays. Durant deux jours, des hommes et femmes d'affaires et des entités commerciales d'Afrique ont pu être mis en contact direct avec leurs homologues de Turquie. Les participantes et participants

étaient issus de tous les segments de la chaîne de valeur agricole, tant d'Afrique que de Turquie. De bonnes affaires ont été conclues au cours de ces réunions.

1.4. La treizième réunion de la Plate-forme de partenariat du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) s'est tenue en Ouganda en juin 2017. La Plate-forme de partenariat du PDDAA est un lieu d'échange ouvert, dirigé par les États membres de l'UA et organisé de manière à comporter un élément d'apprentissage continu afin de garantir son adaptation à l'évolution des circonstances, des besoins et des aspirations et, ainsi, maintenir sa pertinence s'agissant de faire avancer la vision et les objectifs du PDDAA. Par ailleurs, la Plate-forme de partenariat du PDDAA stimule et facilite un processus d'échange et d'apprentissage sur les questions de fond relatives aux transformations agricoles, y compris en ce qui concerne les politiques, les institutions, les technologies, les partenariats et les alliances, ainsi que les compétences et les connaissances. Les participants à la treizième réunion de la Plate-forme de partenariat du PDDAA comprenaient des responsables politiques et techniques gouvernementaux et des parlementaires, ainsi que des représentants des communautés économiques régionales, des agriculteurs et des organisations d'agriculteurs, du secteur privé, des organisations de la société civile, des institutions de la connaissance et de la recherche et des partenaires de développement. Cette réunion avait pour thème: "Renforcer la responsabilité mutuelle pour atteindre les buts et objectifs PDDAA de Malabo."

1.5. Sous la coordination du Département du commerce et de l'industrie, la Commission a organisé une série de réunions sur l'avancement du processus de négociation de la zone continentale de libre-échange (ZCLE), à savoir: les réunions des premier et deuxième groupes de travail technique de la ZCLE dans le domaine SPS, à Kigali (Rwanda) et à Nairobi (Kenya), respectivement, la réunion du Groupe spécial de la ZCLE à Arusha (Tanzanie) et le Forum de négociation de la ZCLE à Addis-Abeba (Éthiopie). Ces réunions ont permis d'établir les grandes lignes du développement méthodique de l'appendice relatif aux questions SPS et d'autres activités concernant l'annexe du Protocole de la ZCLE relatif au commerce des marchandises.

1.6. Conjointement avec plusieurs organisations régionales clés (OAPI, ARIPO, communautés économiques régionales), et grâce au soutien de partenaires internationaux (FAO, UE), la CUA se trouve à un stade avancé de l'élaboration d'une stratégie continentale en matière d'indications géographiques. Cette stratégie devrait faciliter la promotion de produits de base africains uniques et la commercialisation selon l'origine dans le cadre global de la propriété intellectuelle et des dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC). Les aspirations inscrites dans l'Agenda 2063 représentent une source de mobilisation pour la stratégie africaine en matière d'indications géographiques en vue d'assurer la transformation et le développement durable du continent africain pour les générations futures.

1.7. Le Partenariat pour lutter contre l'aflatoxine en Afrique (PACA) a poursuivi son action, avec la mise en œuvre de sa stratégie dans les six pays ciblés. Le PACA a organisé la réunion de travail pour le Sénégal, qui s'est tenue en mai 2017 à Dakar et à laquelle ont participé les parties prenantes intéressées au renforcement du partenariat dans la lutte contre l'aflatoxine dans ce pays.

1.1 Bureau interafricain pour les ressources animales de l'Union africaine (UA-BIRA)

1.8. Le Bureau interafricain pour les ressources animales est un bureau technique de la Commission de l'Union africaine chargé de déterminer les orientations concernant le développement des ressources animales pour l'Afrique en soutenant les États membres de l'Union africaine et les communautés économiques régionales et en leur donnant des moyens d'action. Les activités menées par l'UA-BIRA dans le domaine SPS sont notamment les suivantes: aider les États membres à harmoniser les cadres réglementaires SPS; faciliter la participation effective des États membres aux travaux du Comité SPS de l'OMC, aux processus de normalisation de l'OIE et de la Commission du Codex Alimentarius; et favoriser le respect des normes internationales au moyen de programmes ciblés de développement des capacités.

2 SANTÉ ANIMALE

2.1. La neuvième réunion panafricaine des chefs des Services vétérinaires et trois réunions de spécialistes africains de la santé animale ont eu lieu entre décembre 2016 et juin 2017 pour

analyser les changements proposés par l'OIE au Code sanitaire pour les animaux terrestres et au Code sanitaire pour les animaux aquatiques, et formuler des observations à cet égard.

2.2. Résultat: détermination des questions d'intérêt commun pour les pays africains en ce qui concerne la santé animale, et proposition et formulation de positions coordonnées dans le cadre de la Commission du Code de l'OIE et de la quatre-vingt-cinquième session générale de l'OIE en 2017.

3 SÉCURITÉ SANITAIRE DES PRODUITS ALIMENTAIRES

3.1 Réunions de spécialistes

3.1. La huitième réunion panafricaine des points de contact nationaux du Codex s'est tenue en juin 2017, avec pour objectif de définir des positions communes en ce qui concerne l'adoption de projets de normes à la quarantième session de la Commission du Codex Alimentarius. Des consultations de spécialistes africains de la sécurité sanitaire des produits alimentaires au sujet de la nutrition et des aliments diététiques ou de régime, des additifs alimentaires, des contaminants dans les produits alimentaires et des résidus de pesticides ont été organisées afin d'examiner les thèmes inscrits à l'ordre du jour des séances correspondantes des comités du Codex entre novembre 2016 et mars 2017.

3.2. Résultat: la réunion de spécialistes de la sécurité sanitaire des produits alimentaires a permis de fournir des conseils scientifiques aux États membres de l'Union africaine dans le cadre de l'élaboration de leurs positions nationales en vue des réunions des comités du Codex. Il s'agissait d'un effort de l'Union africaine visant à améliorer la participation effective de ses États membres aux travaux de la Commission du Codex Alimentarius, qui a été mis en œuvre en collaboration avec le coordonnateur du Comité de coordination pour l'Afrique (CCAFRICA).

3.3. L'UA-BIRA a organisé, conjointement avec le Bureau du Codex aux États-Unis, un colloque entre délégués de pays africains et des États-Unis, en vue de partager des données d'expérience et des renseignements au sujet des questions relatives aux comités du Codex sur les additifs alimentaires, sur les résidus de pesticides et sur les contaminants dans les aliments.

3.2 Projet de génération de données sur les résidus de pesticides pour l'Afrique

3.4. Ce projet a commencé en 2013 et s'achèvera en 2017. Il est parrainé par le STDF et mis en œuvre conjointement par l'UA-BIRA et l'USDA. Son objectif est de renforcer la capacité régionale en ce qui concerne la génération et le suivi de données sur les résidus de pesticides pour l'établissement, la mise en œuvre et le respect des limites maximales de résidus du Codex (LMR) pour les pesticides. Il vise à améliorer la capacité des pays africains à respecter les prescriptions à l'exportation concernant les pesticides fondées sur les normes du Codex. Enfin, il permet de fournir aux pays africains des données d'expérience pratique pour suivre les pratiques courantes en matière d'essais sur le terrain concernant les résidus et d'analyse des risques, fondées sur des procédures acceptées au niveau international.

3.5. Des essais sur le terrain concernant les résidus ont été menés dans les cinq pays participants, à savoir le Sénégal, le Ghana, la Tanzanie, l'Ouganda et le Kenya, et ont porté sur le sulfoxaflor (un insecticide à risque réduit) applicable sur les cultures de mangues. En outre, plusieurs techniciens de laboratoire ont été formés à l'assurance-qualité en laboratoire et aux bonnes pratiques de laboratoire en matière d'analyse des résidus de pesticides. Les résultats des analyses de laboratoire concernant les échantillons des essais sur le terrain seront envoyés à la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides pour l'élaboration des limites maximales de résidus dans le cadre du Codex. L'objectif de cette formation est de renforcer les compétences en matière de génération, d'analyse et d'interprétation des données des essais sur le terrain.

4 ACTIVITÉS CONCERNANT LE COMITÉ SPS

4.1 Atelier à l'intention des membres du Parlement panafricain sur la meilleure compréhension des questions sanitaires et phytosanitaires

4.1. L'UA-BIRA a organisé deux ateliers à l'intention des membres du Parlement panafricain en vue d'améliorer la compréhension des questions sanitaires et phytosanitaires, le premier destiné aux membres francophones du Parlement panafricain, qui s'est tenu en Côte d'Ivoire, et le second destiné à ses membres anglophones, qui a eu lieu en novembre 2016. Quarante membres du Parlement panafricain ont assisté à ces ateliers qui font partie de la stratégie de plaidoyer de l'UA-BIRA en faveur de l'intégration des prescriptions SPS dans les législations nationales et de leur mise en œuvre.

4.2 Forum de discussion de l'UA-BIRA sur les questions SPS pour la préparation des soixante-huitième et soixante-neuvième sessions du Comité SPS en mars 2017

4.2. L'UA-BIRA a organisé un forum de discussion pour les délégués africains au Comité SPS afin d'examiner les questions SPS qui intéressent les régions africaines et d'établir des priorités à cet égard. Il a été convenu des questions à soulever en priorité aux soixante-huitième et soixante-neuvième sessions du Comité SPS qui ont été adoptées.

4.3. En juin 2017, l'UA-BIRA a organisé un atelier de formation de quatre jours sur les questions SPS et le Codex à l'intention des membres du Comité SPS du Libéria et du Comité national du Codex sur les questions SPS et relatives au Codex.

4.3 Conseil phytosanitaire inter-africain de l'Union africaine (CPI-UA)

4.4. Le Conseil phytosanitaire interafricain de l'Union africaine est l'organisation régionale de protection des végétaux (ORPV) pour l'Afrique et est chargé de la coordination des dossiers concernant la préservation des végétaux sur le continent. Le CPI-UA a participé à la douzième session de la Commission des mesures phytosanitaires (CPM-12) de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), qui s'est tenue à Incheon (Corée du Sud) du 5 au 11 avril 2017. Le Conseil phytosanitaire interafricain a organisé des réunions entre délégués africains en marge de la CPM-12 afin de discuter des questions stratégiques pour l'Afrique, en particulier la diffusion et l'invasion rapides de la chenille légionnaire d'automne (*Spodoptera frugiperda*).

4.5. En outre, le Conseil phytosanitaire interafricain a tenu son assemblée générale annuelle au Caire (Égypte) pour discuter de la gouvernance et de la gestion de la préservation des végétaux en Afrique. La CUA a organisé trois réunions préparatoires entre les États membres de l'UA représentés à la CPM-12 afin de définir une position commune pour répondre aux enjeux découlant de cette session.
